

Cartographie des évaluations d'impact réalisées au Maroc de 1999 à 2021

Mapping of impact assessments conducted in Morocco from 1999 to 2021

Auteur 1 : EL MOUTAOUAKIL Khadija

Auteur 2 : BAGUARE Abdelilah

EL MOUTAOUAKIL Khadija, (Doctorante)

Université Moulay Ismail/ Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Meknès,
Laboratoire des Etudes et Recherches Economiques et Sociales (LERES), Maroc.

BAGUARE Abdelilah, (Enseignant-chercheur)

Université Moulay Ismail/ Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Meknès,
Laboratoire des Etudes et Recherches Economiques et Sociales (LERES), Maroc.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : EL MOUTAOUAKIL .Kh & BAGUARE .A (2023) « Cartographie des évaluations d'impact réalisées au Maroc de 1999 à 2021 », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 21 » pp: 0930 – 0945.

Date de soumission : Novembre 2023

Date de publication : Décembre 2023



DOI : 10.5281/zenodo.10529164
Copyright © 2023 – ASJ



Résumé

Le Maroc accorde de plus en plus d'importance à l'amélioration des conditions de vie et au bien-être humain, en mettant en place de nombreux programmes sociaux couvrant des domaines clés tels que l'éducation, la santé et l'emploi. Cependant, l'impact de ces programmes demeure largement méconnu. C'est pourquoi le gouvernement marocain a fait de l'évaluation des politiques publiques une priorité, s'inscrivant ainsi dans la tendance internationale visant à intégrer l'évaluation en tant que composante essentielle de tout processus d'intervention publique.

Cet article examine l'évolution de la pratique de l'évaluation d'impact au Maroc de 1999 à 2021. Pour identifier les évaluations d'impact réalisées au Maroc, nous avons consulté diverses bases de données et sites web. Notre recherche a permis d'identifier 40 études d'évaluation d'impact utilisant des méthodes expérimentales et quasi-expérimentales. Nous observons une évolution remarquable au fil des années, cependant, la croissance du nombre de publications dans ce domaine n'a pas encore pris un rythme régulier. De plus, cette évolution n'est pas homogène entre les différents secteurs, marquée par une prédominance des évaluations d'impact dans les secteurs de la santé et de la protection sociale. Nous constatons également une prévalence des approches quasi-expérimentales dans la réalisation de ces évaluations. Enfin, il convient de noter que plus de la moitié de ces études sont menées par des chercheurs étrangers.

Mots clés : Evaluation d'impact, politique fondée sur des preuves, base de données probantes, Maroc.

Abstract

Morocco increasingly emphasizes improving living conditions and human well-being by implementing numerous social programs covering key areas such as education, health, and employment. However, the impact of these programs remains largely unknown. This is why the Moroccan government has prioritized the evaluation of public policies, aligning with the international trend to integrate evaluation as an essential component of any public intervention process.

This article examines the evolution of impact evaluation practice in Morocco from 1999 to 2021. We consulted various databases and websites to identify impact evaluations conducted in Morocco. Our research identified 40 impact assessment studies using experimental and quasi-experimental methods. We have observed a remarkable evolution over the years. However, the growth in the number of publications in this field has not yet taken on a regular rhythm. Moreover, the trend is not uniform across different sectors, with impact assessments predominating in the health and social protection sectors. We also note a prevalence of quasi-experimental approaches in conducting these evaluations. Finally, it should be noted that more than half of these studies are carried out by foreign researchers.

Keywords: impact evaluation; international development; development effectiveness; evidence database; evidence-based policy

Introduction

L'efficacité des politiques sociales dans les pays en développement est au cœur du débat économique depuis plusieurs décennies. De nombreuses initiatives ont été entreprises pour améliorer les conditions sociales et économiques dans ces pays, cependant, la littérature sur la relation entre le niveau de développement d'un pays et ses dépenses sociales n'a généralement pas apporté de réponses satisfaisantes à la question de l'efficacité de l'aide et des conditions dans lesquelles elle est efficace (Guillaumont & Wagner, 2014). Ce constat reflète le manque de connaissances sur ce qui fonctionne réellement en matière de santé, d'éducation et d'autres aspects du bien-être humain (CGD, 2006).

Pour améliorer la base de données probantes, nous avons besoin de plus d'évaluations d'impact pour mesurer l'efficacité des actions sociales et identifier les preuves les plus rigoureuses de ce qui fonctionne dans les divers domaines sociaux.

Le rapport du Center for Global Development (CGD, 2006) « When Will We Ever Learn? Improving lives through impact evaluation » a critiqué le manque d'évaluations rigoureuses de l'impact des programmes sociaux dans les pays en développement et a présenté ce manque comme l'élément manquant dans l'apprentissage des efforts de développement social (Arcand, 2014).

En effet, l'évaluation d'impact est de plus en plus reconnue comme l'une des méthodes contribuant à l'élaboration de politiques fondées sur des preuves probantes. Contrairement aux évaluations générales qui peuvent répondre à plusieurs types de questions, les évaluations d'impact s'intéressent à un type de question particulier : Quel est l'impact ou l'effet causal d'un programme sur un résultat donné ? L'évaluation d'impact vise ainsi à déterminer les changements qui peuvent être attribués directement et exclusivement au programme. Pour cela, l'évaluation d'impact se base sur l'analyse du contrefactuel qui consiste à comparer les résultats des unités traitées et des unités non traitées semblables (Gertler et al., 2011).

Le principal rôle d'une évaluation d'impact est de produire des preuves quant à l'efficacité d'un programme ou d'une politique donnée, l'élaboration de ces preuves contribue à améliorer l'efficacité des dépenses nationales et de l'aide au développement en mettant des connaissances vitales au service de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes (CGD, 2006).

Le Maroc, comme de nombreux pays en développement, accorde une attention particulière à tous les aspects du bien-être humain. Aujourd'hui, on compte plus de 139 programmes sociaux couvrant des domaines prioritaires tels que l'éducation, la santé et l'emploi. Cependant, leur impact reste largement inconnu (Dlia & Ihnach, 2018). En effet, les contraintes budgétaires

auxquelles le royaume fait face d'une part, et l'immense défi de développement d'autre part, justifient la nécessité de mettre en œuvre une utilisation rationnelle et adéquate des ressources publiques, ainsi que d'améliorer l'efficacité des interventions et des dépenses publiques.

Reconnaissant l'importance de l'évaluation des politiques publiques pour optimiser l'efficacité des programmes et éclairer les décisions publiques, le gouvernement marocain a placé l'évaluation des politiques publiques au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Il s'inscrit ainsi dans la tendance internationale qui promeut l'intégration de l'évaluation comme composante essentielle de tout processus d'intervention publique (Aboulaaguig, 2015).

L'engagement du Maroc est clairement reflété dans la nouvelle constitution adoptée en 2011, qui consacre plusieurs articles à l'évaluation à différents niveaux, y compris le parlement, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), la Cour des Comptes, le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS), etc.

L'objectif de notre recherche est de fournir une description de l'état actuelle de la base de données probantes des évaluations d'impact réalisées au Maroc de 1999 à 2021 en fonction de l'année de publication, des secteurs, de l'approche utilisée, et de la nationalité des chercheurs qui ont réalisé ces évaluations. Il s'agit donc d'une analyse descriptive et ne vise pas à comprendre ou à expliquer les causes des tendances en matière de production de données probantes.

A notre connaissance, c'est la première étude qui tente d'examiner l'état d'avancement de la pratique d'évaluation d'impact au Maroc. Pour identifier ces études, nous avons exploré divers sites web. Notre recherche a abouti à l'identification de 40 évaluations d'impact utilisant des méthodes expérimentales ou quasi-expérimentales dans les divers secteurs.

L'élaboration d'une cartographie des études d'évaluation d'impact réalisées au Maroc, permettra aux chercheurs et aux décideurs politiques de mieux examiner les tendances de l'évaluation à travers les disciplines et d'identifier les insuffisances importantes dans la littérature.

Cette recherche est structurée comme suit : le premier axe traite de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques au Maroc, en élucidant les différents efforts et initiatives mis en œuvre. Ensuite, le deuxième axe aborde la méthodologie employée pour identifier les évaluations d'impact réalisées. Le troisième axe présente les résultats de notre recherche. Enfin, le quatrième axe propose une discussion de ces résultats.

1. Institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques au Maroc

L'évaluation des politiques publiques est une pratique relativement récente au Maroc, qui s'est développée en plusieurs phases, avec l'établissement et la transformation des dispositifs institutionnels, conformément aux réformes successives de l'Etat (Aboulaaguig, 2015).

En effet, le Maroc a connu la succession de plusieurs événements qui ont favorisé l'institutionnalisation de la pratique évaluative et son adoption comme outil d'aide à la décision publique, nous citons entre autres (Ajbilou, 2015) :

- Le lancement en 1984 du « *Programme National de formation en Analyse et Gestion de Projets* » (PNAP), avec pour objectif le renforcement des connaissances et des compétences des cadres nationaux en matière d'analyse, de suivi et d'évaluation des projets d'investissement public.
- La création du « *Centre National d'Evaluation des Programmes* » (CNEP) en 1998, avec comme mission principale de superviser la conduite des évaluations intersectorielles. La création de ce centre a marqué la première tentative d'institutionnalisation de l'évaluation.
- Le lancement de l'« *Initiative Nationale pour le Développement Humain* » (INDH) en 2005 par SM le Roi dans un discours royal mettant expressément en avant l'importance d'évaluer les politiques publiques.
- La publication du rapport du Cinquantenaire « *50 ans de développement humain et perspectives pour 2025* » en 2005 consacré au développement humain. Ce rapport a révélé que les politiques publiques n'avaient pas fait l'objet d'évaluations systématiques, et qu'aucun ajustement n'avait été réalisé en fonction de leur impact sur le bien-être des populations (Royaume du Maroc, 2005).
- Reconnaissant les lacunes en matière de développement humain, l'« *Observatoire National du Développement Humain* » (ONDH) a été créé en 2007 avec pour mandat le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes publics de développement humain, notamment ceux de l'INDH.

Or, malgré ces déclarations récurrentes, l'acte de naissance de l'évaluation reste sa constitutionnalisation en 2011. En effet, la nouvelle constitution a établi les fondations pour l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques au Maroc. Son objectif est de rendre systématique l'évaluation de toutes les interventions publiques et d'encourager son intégration dans les pratiques institutionnelles. L'article 13 de la constitution dispose que « les pouvoirs publics œuvrent à la création d'instances de concertation en vue d'associer les

différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. » (Royaume du Maroc, 2011).

La Constitution a étendu les prérogatives du parlement en lui accordant, outre ses fonctions de contrôle et de législation, la fonction supplémentaire d'évaluation. L'article 70 de la constitution dispose que le parlement « évalue les politiques publiques ».

En outre, la mise en place institutionnelle de l'évaluation au sein du parlement s'appuie sur la l'attribution d'une séance annuelle dédiée à la discussion et à l'évaluation des politiques publiques (article 101), ainsi que sur l'assistance du parlement par la Cour des comptes (article 148) et le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) (article 152) dans la conduite des évaluations des politiques publiques.

Conformément aux dispositions constitutionnelles, plusieurs lois relatives à la question ont été adoptées :

- La nouvelle loi organique n°130-13 relative à la loi de finances : consacre les principes de reddition des comptes et d'évaluation. Elle se concentre sur deux principes fondamentaux : la programmation pluriannuelle des dépenses et la gestion budgétaire axée sur les résultats (GAR)¹.
- La loi d'accès à l'information 31-13 : conformément à l'article 27 de la constitution, la loi 31-13 publiée au bulletin officiel le 12 Mars 2018, relative au droit d'accès à l'information est un texte de loi visant à permettre aux citoyens d'accéder à l'information détenue par certaines entités de droit public telles que la chambre des représentants, la chambre des conseillers, les administrations publiques et les tribunaux. Ce faisant, elle répond à une préoccupation de transparence et de bonne gouvernance, constituant ainsi un élément essentiel du processus d'institutionnalisation de l'évaluation (Chriqi, 2015).
- Conformément aux dispositions de l'article 146 de la constitution et aux hautes orientations royales visant l'instauration d'une régionalisation avancée, le conseil du gouvernement a adopté la loi organique 111-14 relative aux régions, la loi organique 112-14 relative aux préfectures et provinces et la loi organique 113-14 relative aux communes. Ces lois organiques soulignent l'importance d'évaluer les politiques publiques au niveau local dans plusieurs de leurs articles.

Malgré l'engagement du Maroc dans le développement et l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, tel qu'exprimé dans le texte constitutionnel. Il est difficile de parler

¹ <https://lof.finances.gov.ma/fr/lof/genese>

d'un véritable processus structuré d'institutionnalisation de l'évaluation au Maroc. Ce manque au niveau du cadre institutionnel rend la pratique effective de l'évaluation peu développée (AME, 2020).

2. Méthodologie

Afin de repérer des preuves d'évaluation d'impact, nous avons effectué des recherches dans diverses bases de données (Annexe 1) en utilisant des mots clés relevant de trois domaines thématiques principaux : (a) la localisation géographique ('Morocco', 'North Africa') ; (b) les mots-clés liés à l'évaluation des programmes ('program evaluation', 'intervention') ; (c) les mots clés liés à l'évaluation d'impact ('impact', 'impact evaluation', 'impact assessment', 'random', 'trial', 'quasi-experimental approach'). Toutes les études identifiées ont été examinées pour vérifier si elles répondaient aux critères d'inclusion suivants :

- (1) L'étude doit être publiée avant 2021.
- (2) L'étude doit évaluer une intervention qui a eu lieu au Maroc.
- (3) L'étude doit évaluer au moins une politique, un programme ou une intervention spécifique.
- (4) L'étude doit utiliser une méthode d'évaluation d'impact valable : expérimentale ou quasi-expérimentale.

Il convient de noter que nous nous sommes principalement appuyés sur le référentiel en ligne des évaluations d'impact créé par « *the International Initiative for Impact Evaluation* » (3ie). Par la suite, nous avons élargi notre recherche pour inclure des sites web supplémentaires afin d'identifier les évaluations d'impact qui ne figuraient pas dans ce référentiel.

Notre recherche documentaire a permis d'identifier 40 évaluations d'impact répondant aux critères d'inclusion que nous avons définis. Cependant, il est très probable que d'autres études d'évaluation aient été réalisées mais n'aient pas été rendues publiques.

A titre d'illustration, deux études d'évaluation d'impact ont été exclues de cette analyse car les rapports associés n'ont pas été publiés, il s'agit de :

- L'évaluation « Tailored Microcredit in Rural Morocco » (2018-2020) réalisée par J-PAL.
- L'évaluation du programme « Formation et assistance technique pour les nouveaux entrepreneurs au Maroc » (2009-2012) réalisée par J-PAL.

De même, une étude d'impact réalisée par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) intitulée « Evaluation de l'impact de l'enseignement de la langue arabe sur la maîtrise de la langue et sur la culture de la communauté d'origine marocaine à l'étranger » n'a pas été prise en compte dans notre analyse car l'intervention n'a pas eu lieu au Maroc.

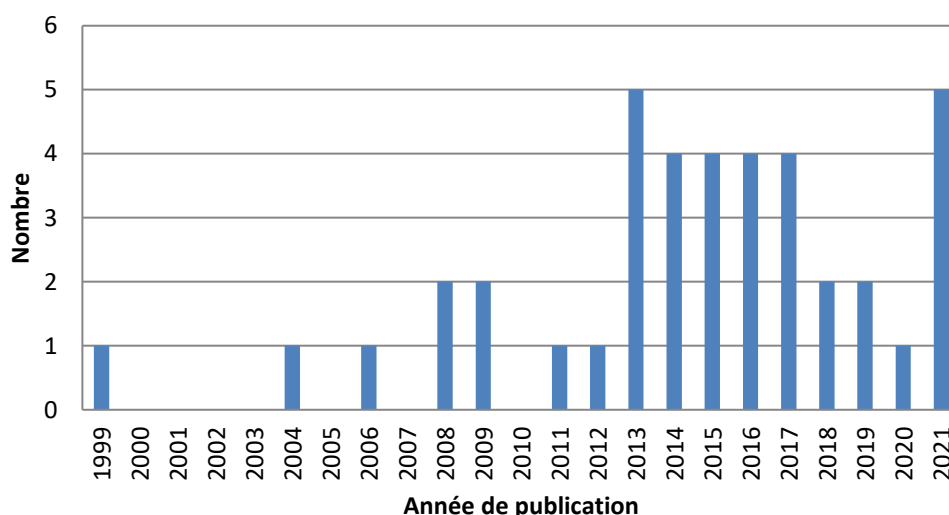
Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour une approche descriptive. Nous avons examiné les études d'évaluation d'impact identifiées sous différents angles. Tout d'abord, nous décrivons les tendances de publication des évaluations d'impact au fil du temps. Ensuite, nous examinons les secteurs² dans lesquels ces évaluations ont été réalisées par décennies de publication. Enfin, nous abordons les méthodes utilisées et la nationalité des évaluateurs.

3. Résultats

La Figure 1 présente le nombre d'évaluations d'impact des politiques publiques réalisées au Maroc entre 1999 et 2021. L'examen des tendances de publications révèle une évolution lente et irrégulière, marquée par des fluctuations notables au cours de cette période. La première évaluation d'impact réalisée a été publiée en 1999, signalant le début de l'attention portée à ce domaine. Entre 2000 et 2012, le nombre de publications varie de 0 à 2 par an, totalisant ainsi huit évaluations d'impact au cours de cette période. La tendance s'est nettement accentuée en 2013, atteignant un pic de cinq publications. Les années suivantes (de 2014 à 2017) ont été marquées par des publications régulières, avec quatre publications chaque année.

Les années 2018-2019 ont connu un léger fléchissement avec deux publications chaque année, suivi d'une baisse à une seule publication en 2020. L'année 2021 a marqué un tournant avec un regain significatif de croissance, manifesté par une résurgence de cinq publications. Cet examen met en évidence la prise de conscience progressive de l'importance de l'évaluation d'impact des politiques publiques au Maroc.

Figure 1 : Evaluations d'impact publiées par an (1999-2021)



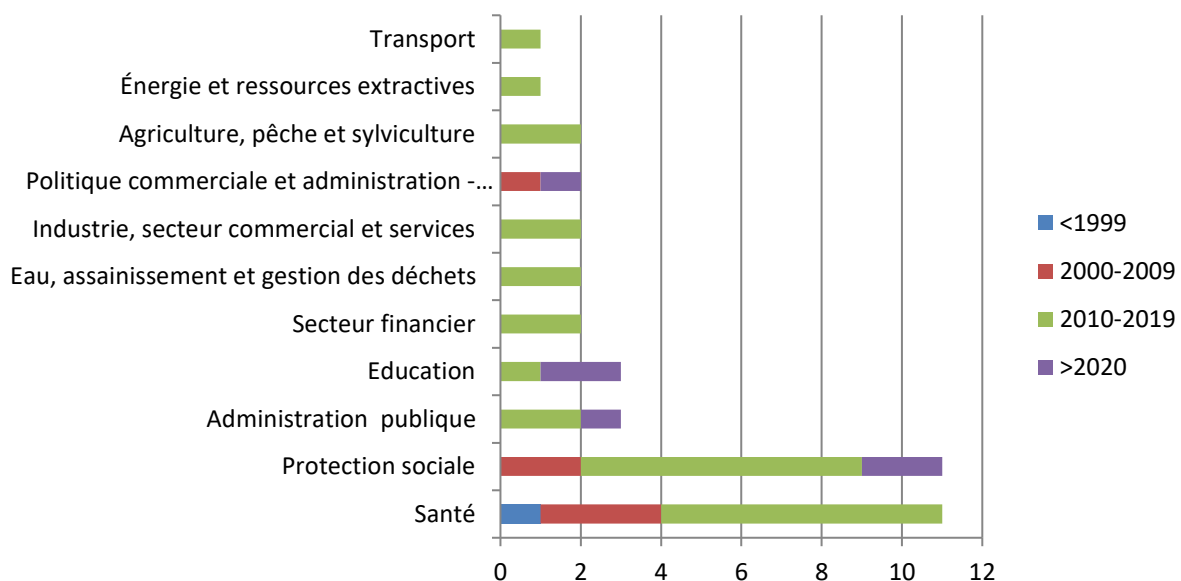
Source : Elaborée par les auteurs

² Les secteurs sont classés en fonction de la taxonomie du groupe de la banque mondiale (World Bank, 2016).

La Figure 2 illustre la répartition des évaluations d'impact par secteur d'étude et par décennie. Le secteur de "la santé, la nutrition et la population" ainsi que celui de "la protection sociale" dominant le nombre total d'évaluations d'impact, avec 11 évaluations chacun réalisées entre 1990 et 2021, suivis par les secteurs de "l'administration publique" et de "l'éducation", avec 3 évaluations chacun. Les secteurs "financiers", "eau et assainissement", "industrie, commerce et services", "politique commerciale" et le secteur de "l'agriculture" comptent chacun 2 évaluations d'impact. Enfin, les secteurs de "l'énergie" et du "transport" ont tous deux fait l'objet d'une seule évaluation au cours de cette période.

Avant les années 2000, une seule publication dans le secteur de la santé a été réalisée. La décennie suivante (2000-2009) a connu une légère augmentation du nombre des évaluations réalisées, couvrant les secteurs de la santé, de la protection sociale et de la politique commerciale. La décennie (2010-2019) a marqué un tournant décisif, où l'outil d'évaluation d'impact a été étendu à un large éventail de secteurs. Enfin, entre 2020 et 2021, seuls les secteurs de l'éducation, de la protection sociale et de l'administration publique et de la politique commerciale ont été représentés.

Figure 2 : Nombre des évaluations par décennie par secteurs

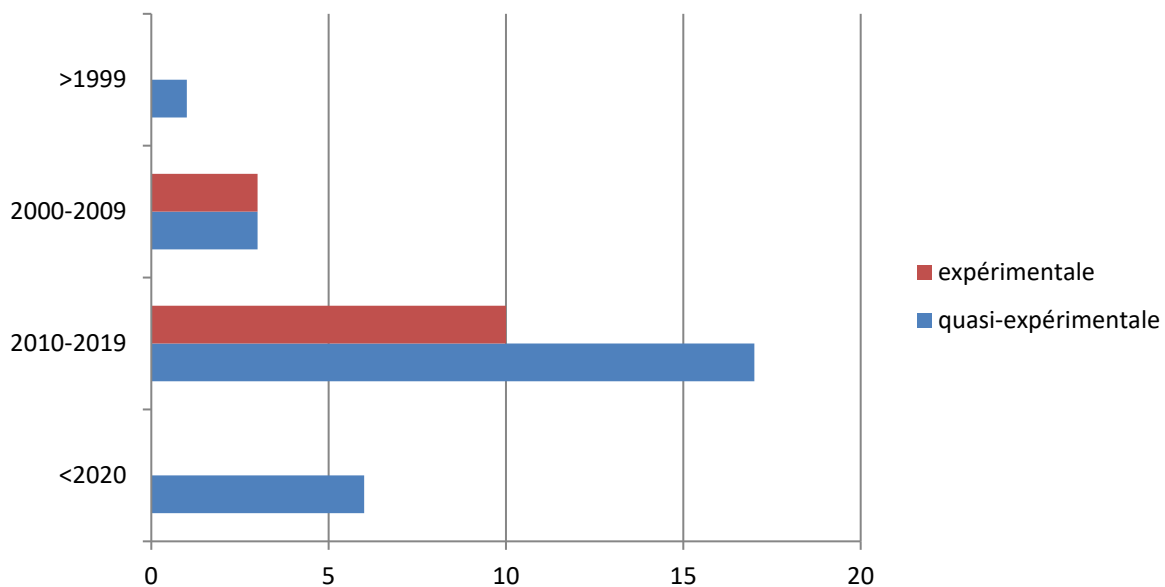


Source : Elaborée par les auteurs

La figure 3 illustre la distribution des évaluations d'impact selon les approches d'évaluation. En examinant les méthodes utilisées dans la réalisation de ces études, nous constatons une nette prédominance des approches quasi-expérimentales, qui représentent près de 67% des évaluations d'impact publiées au cours de cette période. Les 32,5% restants des évaluations d'impact ont utilisé des approches expérimentales.

Pendant la décennie 2000-2009, nous observons que le nombre d'évaluations réalisées en utilisant des méthodes quasi-expérimentales est similaire à celui des évaluations réalisées avec des méthodes expérimentales. Cependant, au cours de la décennie 2010-2019, le nombre d'évaluations réalisées avec des méthodes quasi-expérimentales a significativement augmenté par rapport à celles réalisées avec des méthodes expérimentales. Cette tendance se poursuit au cours des années suivantes, toutes les évaluations menées en 2020 et en 2021 ont été réalisées avec des méthodes quasi-expérimentales.

Figure 3 : Distribution des évaluations d'impact par approches d'évaluation



Source : Elaborée par les auteurs

La répartition des secteurs d'étude selon les approches d'évaluation (Figure 4 et 5), révèle que seuls quatre secteurs ont fait l'objet d'une évaluation par des méthodes expérimentales. Il s'agit du secteur de la santé (54%), du secteur de la protection sociale (23%), du secteur financier (15%) et enfin du secteur de l'éducation (8%).

En revanche, nous pouvons observer à partir de la figure 5 que les évaluations réalisées dans presque tous les secteurs ont adopté des approches quasi-expérimentales, avec une prédominance de trois secteurs : la protection sociale (30%), la santé (15%) et l'administration publique (11%).

Figure 4 : Distribution des secteurs d'étude selon l'approche expérimentale

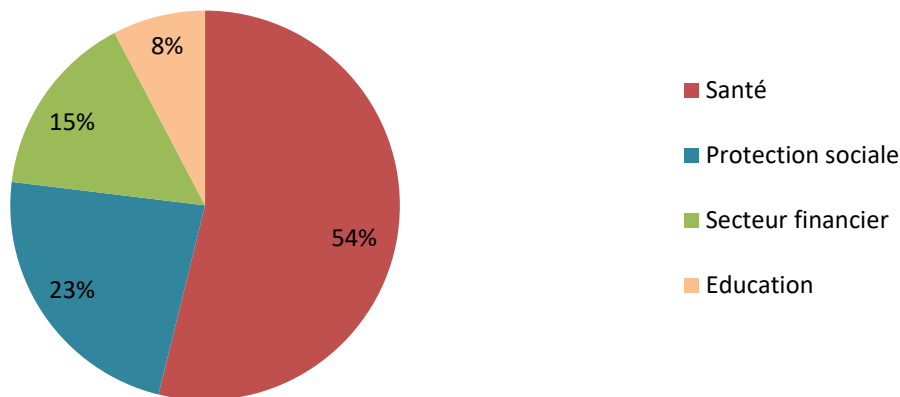
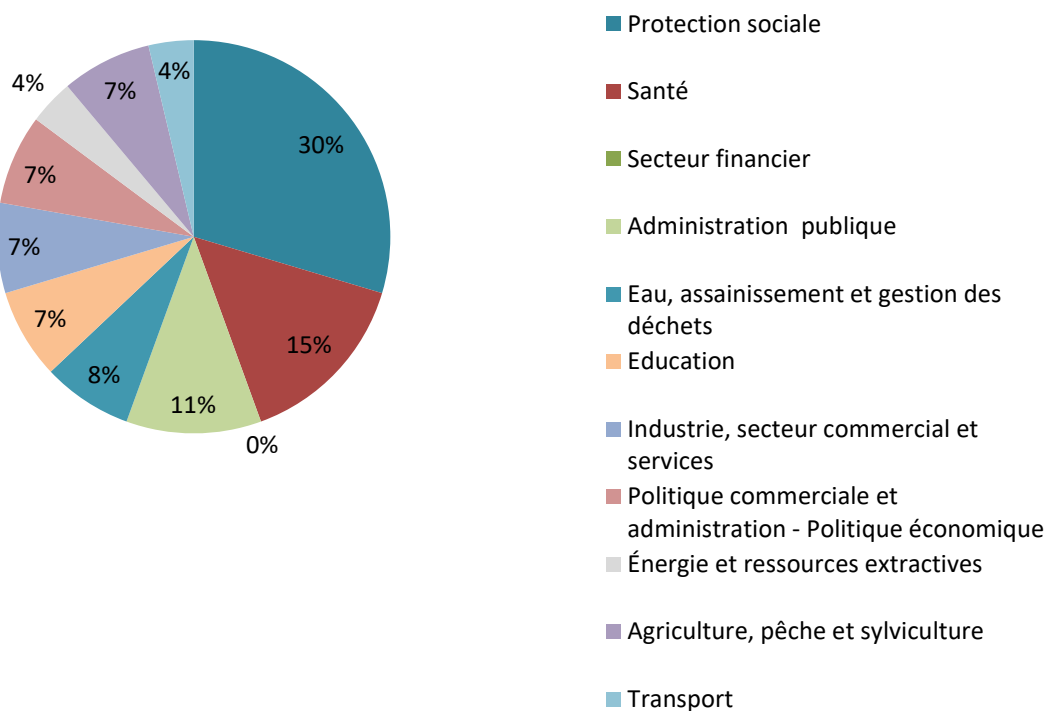


Figure 5 : Distribution des secteurs d'étude selon l'approche quasi-expérimentale



Source : Elaborées par les auteurs

L'examen de la nationalité des évaluateurs a révélé que plus de la moitié des évaluations d'impact sont réalisées par des chercheurs étrangers (60 %), avec environ 20 % des études menées entièrement par des chercheurs locaux et 20 % en collaboration avec eux.

4. Discussion

L'examen des évaluations d'impact réalisées au Maroc a permis de dégager quelques résultats pertinents. Tout d'abord, nous constatons que le Maroc en est encore à un stade préliminaire en matière d'évaluation d'impact. Malgré les progrès réalisés depuis 1999, l'évolution des évaluations d'impact produites ne suit pas encore un rythme régulier. Contrairement à la tendance observée au niveau international, où l'évolution est exponentielle et continue de progresser de manière régulière (Cameron et al., 2016; Manning et al., 2020; Sabet & Brown, 2018). En effet, bien que des institutions telles que la Cour des comptes, l'ONDH et le CESE produisent chaque année des rapports d'évaluation de différents programmes, ces évaluations ne sont pas fondées sur des méthodes rigoureuses et ressemblent davantage à des contrôles. Le terme "évaluation d'impact" est donc souvent utilisé à tort pour désigner des activités de contrôle ou des évaluations classiques visant à mesurer le degré de réalisation des objectifs d'un programme (Aboulaaguig, 2015).

En outre, malgré une couverture plus large, la production d'éléments d'évaluation d'impact n'a pas enregistré une augmentation significative dans tous les secteurs. Le domaine demeure principalement dominé par les secteurs de la santé et de la protection sociale, tandis que les autres secteurs n'ont connu qu'une progression très modeste des données d'évaluation au cours de la période étudiée. Nos résultats confirment les tendances observées au niveau international, qui soulignent également que le secteur de la santé est le plus représenté (Cameron et al., 2016). Ensuite, en termes d'approches utilisées dans la conduite des évaluations, nous constatons une prédominance des méthodes quasi-expérimentales, cela peut être attribuée au fait que l'évaluation d'impact au Maroc est rarement planifiée dès les premières phases d'élaboration des programmes, rendant ainsi difficile l'implémentation d'une approche expérimentale rigoureuse. À l'inverse, les méthodes quasi-expérimentales offrent une certaine flexibilité dans la constitution des groupes de comparaison à partir des données existantes.

Enfin, la plupart des évaluations d'impact sont réalisées par des chercheurs étrangers, avec peu d'études menées entièrement par des chercheurs locaux ou en collaboration avec eux, ce qui témoigne de la capacité locale limitée dans ce domaine. Nos résultats corroborent l'étude de Erasmus et al., (2020) sur la capacité à mener des évaluations d'impact en Afrique Subsaharienne, qui a révélé une participation limitée des chercheurs africains aux évaluations d'impact sur la période de 1990 à 2015.

Conclusion

La présente étude tente de décrire l'état de la base de preuves en évaluation d'impact au Maroc entre 1999 et 2021. Malgré les efforts entrepris en termes d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, l'évolution des études d'évaluation d'impact ne semble toujours pas suivre un rythme régulier. Nous observons une prédominance des publications liées à la santé et à la protection sociale, ainsi que l'utilisation fréquente des méthodes quasi-expérimentales. En outre, une faible capacité nationale en termes d'évaluation d'impact est constatée.

Sur la base des résultats de cette étude, nous soutenons qu'il existe une pénurie de preuves rigoureuses qui pourraient servir de catalyseur pour améliorer la prise de décision (Henry et Mark, 2003 ; cités par (Johnson et al., 2009)). Cette insuffisance peut largement être attribuée à l'absence d'une culture de l'évaluation parmi les responsables publics, à la complexité méthodologique que représente l'évaluation d'impact par rapport aux autres types d'évaluation, et à des insuffisances au niveau institutionnel, légal et réglementaire.

Par conséquent, il est impératif de consolider le cadre institutionnel afin de promouvoir la conduite systématique des évaluations, d'harmoniser les efforts d'évaluation des programmes isolés et non planifiés, et de favoriser la transparence et la responsabilisation dans la gestion des évaluations (Jacobzone, 2020). Pour ce faire, il est essentiel de renforcer le cadre légal et réglementaire, notamment par l'adoption de lois exigeant l'évaluation des programmes publics et la publication des rapports d'évaluation. De plus, il convient de renforcer les mécanismes de coordination et d'allouer les ressources nécessaires à l'évaluation des politiques publiques (Aboulaaguig, 2015; Ajbilou, 2015).

Notre étude présente toutefois des limites qu'il est important de prendre en compte. En particulier, la méthode employée pour sélectionner les évaluations d'impact pourrait potentiellement avoir entraîné l'omission de certaines évaluations. De plus, il est important de souligner que la qualité des évaluations d'impact n'a pas été prise en considération lors de l'identification des études.

Les recherches à venir pourraient adopter une approche plus solide et systématique pour l'identification des évaluations d'impact, afin d'obtenir une représentation plus précise du paysage, réduisant ainsi la probabilité d'exclure involontairement des évaluations d'impact de l'examen. De plus, les résultats de cette étude appellent à une analyse approfondie des défis de promotion de la pratique d'évaluation d'impact dans le contexte marocain.

BIBLIOGRAPHIE

- Aboulaaouig, A. (2015). *L'évaluation des politiques publiques au Maroc Etat des lieux et perspectives*. Université Moulay Ismail de Meknès.
- Ajbilou, A. (2015). *Bilan de l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques*. Conférence internationale sur l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, Rabat (Maroc).
- AME. (2020). « *Quelle place pour la redevabilité et l'évaluation dans le nouveau modèle de développement au Maroc ?* » [MEMORANDUM Adressé à la Commission spéciale sur le Modèle de Développement].
- Arcand, J.-L. (2014). The (Lack of) Impact of Impact : Why Impact Evaluations Seldom Lead to Evidence-based Policymaking: *Revue d'économie Du Développement*, Vol. 22(HS01), 289-311. <https://doi.org/10.3917/edd.hs01.0289>
- Cameron, D. B., Mishra, A., & Brown, A. N. (2016). The growth of impact evaluation for international development : How much have we learned? *Journal of Development Effectiveness*, 8(1), 1-21. <https://doi.org/10.1080/19439342.2015.1034156>
- CGD. (2006). *When Will We Ever Learn ? Improving Lives through Impact Evaluation* [Report of the Evaluation Gap Working Group]. Center for Global Development.
- Chriqi, R. (2015). *De la constitutionnalisation à l'institutionnalisation de l'évaluation au Maroc*. Conférence internationale sur l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques, Rabat (Maroc).
- Dlia, A., & Ihnach, H. (2018). *La question des inégalités sociales : Clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques*. Ministère de l'économie et des finances, Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF).
- Erasmus, Y., Jordaan, S., & Stewart, R. (2020). Scoping the impact evaluation capacity in sub-Saharan Africa. *African Evaluation Journal*, 8(1). <https://doi.org/10.4102/aej.v8i1.473>
- Gertler, P. J., Martinez, S., Premand, P., Rawlings, L. B., & Vermeersch, C. M. J. (2011). *L'évaluation d'impact en pratique*. The World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8752-8>
- Guillaumont, P., & Wagner, L. (2014). Aid Effectiveness for Poverty Reduction : Lessons from Cross-country Analyses, with a Special Focus on Vulnerable Countries. *Revue d'économie du développement*, 22, 217. <https://doi.org/10.3917/edd.hs01.0217>

- Jacobzone, S. (2020). *How can governments leverage policy evaluation to improve evidence informed policy making?* OECD.
- Johnson, K., Greenesid, L. O., Toal, S. A., King, J. A., Lawrenz, F., & Volkov, B. (2009). Research on Evaluation Use : A Review of the Empirical Literature From 1986 to 2005. *American Journal of Evaluation*, 30(3), 377-410. <https://doi.org/10.1177/1098214009341660>
- Manning, R., Goldman, I., Hernández Licona, G., & UNU-WIDER. (2020). *The impact of impact evaluation: Are impact evaluation and impact evaluation synthesis contributing to evidence generation and use in low- and middle-income countries?* (20^e éd., Vol. 2020). UNU-WIDER. <https://doi.org/10.35188/UNU-WIDER/2020/777-4>
- Royaume du Maroc. (2005). *50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025* (Rapport commandité par SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Maroc).
- Royaume du Maroc. (2011). *La Constitution*.
- Sabet, S. M., & Brown, A. N. (2018). Is impact evaluation still on the rise? The new trends in 2010–2015. *Journal of Development Effectiveness*, 10(3), 291-304. <https://doi.org/10.1080/19439342.2018.1483414>
- World Bank. (2016). *Sector Taxonomy and definitions*.

ANNEXE 1 : Sites web consultés dans le processus de recherche

The International Initiative for Impact Evaluation (3ie), Observatoire nationale du développement Humain (ONDH), Conseil Supérieur de l'Education de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS), Sites des différents ministériels marocain, ONU femmes Maroc, Jameel Abdul Latif Poverty Action Lab (J-PAL), USAID's Development Experience Clearinghouse, World Bank, IMIST, Innovations for Poverty Action (IPA), Millennium Challenge Corporation, Web of Science, Google Scholar, African development Bank, British Library for development studies, Bureau of Research and Economic Analysis of Development, Center for Effective Global Action, Center for Global Development, Department for International Development, IZA institute of labor economics, International Food Policy Research Institute, Overseas Development Institute, Rural Education Action Program, Economic research forum, Social Science Research Network, OECD Development Assistance Committee Evaluation Resource Center (DEReC), Social Sciences Resource Network (SSRN), Center for Effective Global Action (CEGA), Poverty and Economic Policy Research Network, Asian Development Bank.